

L'AVENIR DU VOLONTARIAT DANS LA COOPERATION INTERNATIONALE

Synthèse de la Conférence du 24 Novembre 2010

Depuis un an, les membres du CLONG Volontariat ont entrepris plusieurs activités destinées à comprendre les principales évolutions marquant le volontariat de solidarité internationale et plus largement les échanges qui s'établissent entre ressortissants de pays différents par leur culture, leur niveau de développement, aux motifs de découverte, de coopération, de solidarité.

En perspective de l'Année Européenne du Volontariat 2011, avec le soutien du MAEE, ils ont fait appel aux journalistes de la revue Alternatives Internationales pour consulter des personnalités françaises et étrangères concernées par les rapports Nord/Sud et l'avenir du volontariat.

En partenariat avec France Volontaires, le CLONG Volontariat a souhaité élargir et approfondir ces réflexions et perspectives d'action avec les représentants des différentes familles de Volontariats Internationaux d'Echanges et de Solidarité (VIES), lors d'une rencontre débat sur l'avenir des VIES.

I. Les constats

1. Le volontariat confronté au contexte international

L'évolution des relations internationales a un impact sur le volontariat, impact qui deviendra de plus en plus prégnant à l'avenir. En effet, le contexte diplomatique mondial est devenu un jeu à trois, où les pays riches négocient de façon quasi-censitaire avec les pays dits émergents, au risque d'une marginalisation des pays tiers. Cela conduit à une image brouillée des pays en voie de développement, où ces pays sont vus, soit comme des concurrents potentiels, soit comme des zones à risques, soit comme de simples bénéficiaires de l'aide apportée.

Par ailleurs, ce changement diplomatique est accompagné d'une évolution sociologique, où de nouvelles élites apparaissent dans les pays tiers, moins ancrées dans la perpétuation des mécanismes anciens de l'aide.

2. L'évolution des attentes des pays en voie de développement

Les pays en voie de développement n'ont pas toujours la capacité de refuser un volontaire qui ne serait pas en adéquation avec leurs besoins, d'autant que la présence du volontaire est souvent assimilée à une garantie de financement. Dans certains cas, son action est également perçue comme un contrôle de gestion pour le compte des ONG occidentales.

Par ailleurs, le risque de substitution de volontaires à des travailleurs nationaux dans les pays du Sud a également été rappelé, interrogeant ainsi la présence nécessaire des ONG occidentales sur certains projets, lorsque les compétences sont disponibles au niveau local. Liée à la question des compétences du volontaire, se pose le problème de savoir si celui-ci doit être utile ou non pour le pays dans lequel il est accueilli. Pour certains intervenants, il faut clarifier cette notion, ses modalités et son destinataire : est-ce une utilité pour le partenaire du Sud, pour le volontaire, ou pour l'Etat d'envoi ? D'autres soulignaient que le volontariat devait permettre d'agir sur des thématiques peu reprises par les autres acteurs de la solidarité internationale, comme les questions de maladies peu connues ou les questions de ruralité.

Enfin, l'ensemble des participants a évoqué la nécessité de développer le volontariat entre les acteurs des pays en voie de développement. Néanmoins, les difficultés de financements et les modalités de la présence des volontaires du Sud au Sud, semblent bloquer la mise en œuvre concrète de ce type de volontariat.

3. L'évolution des demandes des pays occidentaux

Certains constatent une propension à l'autoreproduction des mécanismes de l'aide, par les agences publiques de développement ou les ONG professionnalisées, tout en doutant de leur efficacité, sans parvenir pour autant à les remettre totalement en cause¹. De plus, après une période d'ajustements structurels, où les questions étaient centrées sur la santé ou l'éducation, de nouvelles thématiques de l'aide sont apparues, comme celles de la croissance ou des modes de production.

Par ailleurs, l'envie de partir des Français ne faiblit pas et les différents dispositifs mis en place par les institutions publiques et le tissu associatif, ne sont plus en mesure de répondre à la demande. Dès lors, un système informel de départ se développe, avec de nombreux risques, tant pour la personne expatriée, notamment sur les questions sanitaires et de protection sociale, que pour la structure locale d'accueil.

Enfin, il a été remarqué que les volontaires permettaient la création d'une base sociale, favorable à la perpétuation d'une solidarité. L'acte de volontariat est alors vu comme un engagement militant, favorisant la création de liens sociaux et de rencontres.

4. Le volontariat confronté à la multiplication des acteurs

Le constat est unanime quant à la grande diversité des dispositifs et des moyens de départ réglementés : volontariat de solidarité international, service civique à l'international, chantiers de jeunes... Cependant, il est également souligné qu'il y a une faible lisibilité des spécificités de chaque dispositif pour le public.

De plus, la répartition des rôles respectifs entre les acteurs dits historiques d'envoi de volontaire et les nouveaux acteurs, ayant une volonté affichée de répondre à la demande du public, en créant de nouveaux statuts, n'est pas toujours très bien déterminée. Il a été cependant mentionné que les acteurs historiques, comme France Volontaires ou les associations de chantiers, ont toujours eu une volonté de s'associer, tant dans la création, que dans le fonctionnement, des nouveaux dispositifs mis en place. Pour cela, ils doivent s'affirmer en tant que partenaires, véritable contributeurs de ces créations, et non plus en tant que simples prestataires d'envoi des volontaires. Les « nouveaux acteurs », comme l'Agence du Service Civique, ou le Conseil Régional d'Aquitaine, ont également affirmé leur volonté de s'appuyer sur les dispositifs existants, afin d'éviter la création de corps de volontaires ex-nilo.

Enfin, le volontariat ne doit pas s'inscrire seulement dans une dimension nationale ou européenne, mais doit aussi intégrer le fait qu'il était devenu mondial et que des problèmes communs se posaient à l'ensemble des continents.

5. Le volontariat confronté à de nouvelles exigences

Le volontariat doit d'abord s'effectuer sous couvert d'un statut, garant de la qualité des départs mais aussi de la sécurité de l'expatrié et de l'accompagnement du volontaire. Ce statut permet également une différenciation avec le bénévolat ou le salariat.

Ensuite, le volontariat est avant tout, un état d'esprit. Le volontaire doit connaître ses motivations et partir disponible : il offre du temps aux partenaires locaux.

¹ Lire notamment les interviews de Pierre Olivier de Sardan et de Jean-Michel Severino, réalisées par Alternatives Internationales.

Le volontaire doit également posséder des compétences et ne pas les surestimer. Il a d'ailleurs été rappelé l'importance de la formation qualifiante de l'expatrié, tant en terme de savoir faire, que de savoir-être.

La nécessité d'une réelle préparation au départ a également été évoquée, comme garantie du succès de la mission et de l'accompagnement de l'organisme d'envoi. Il faut préparer le volontaire au déphasage, c'est-à-dire de son passage d'un contexte connu à un contexte inconnu, et à la prudence.

6. Le volontariat confronté à des entraves

Deux obstacles principaux ont été soulevés. D'une part, les questions de sécurité freinent le départ de volontaires, et plus généralement des expatriés occidentaux, avec le constat de la dégradation, depuis une dizaine d'années, de la perception des humanitaires occidentaux. Face à cela, l'impératif de la connaissance, par l'organisme d'envoi, de l'organisme d'accueil et de sa capacité à accompagner le volontaire sur le terrain, a été réaffirmé. De même, le volontaire doit faire confiance aux partenaires locaux et à la perception locale de la sécurité, pour assurer sa protection physique.

Le deuxième frein au volontariat est la question de la libre circulation, notamment à travers la question des visas difficiles à obtenir, tant pour les volontaires des pays occidentaux, que pour de potentiels volontaires venus d'un pays en développement. Cependant, certains participants ont mentionné le fait qu'il s'agissait d'un faux problème et que l'absence de projet réel pour un volontariat Sud-Nord entravait toute démarche de soutien des autorités publiques françaises.

II. Perspectives d'avenir du volontariat

1. Définir un socle commun

Les associations de volontariat, réunies par une communauté de valeurs et de savoirs faire, ont déjà commencé à travailler sur le développement du socle commun du volontariat, notamment en termes d'agrément ou de labellisation des départs, afin de renforcer la qualité du volontariat. Cependant, certaines questions restent à débattre, comme celles concernant la cohérence des formations, celle de l'utilité ou non d'un volontaire, ou de la notion de parcours et d'accessibilité aux différents dispositifs : à chaque âge ou situation d'une personne, doit pouvoir correspondre un type d'engagement volontaire.

Enfin, il faut clarifier les modalités du volontariat. Les missions et leur durée doivent être mieux définies en fonction des demandes du Sud, qui peuvent aller de la simple volonté d'échanges culturels, au réel besoin de compétences techniques. Cette clarification implique également une meilleure répartition des responsabilités des différents acteurs du volontariat, tant en termes d'information, que d'accompagnement ou de prise en compte des demandes.

2. Renforcer la complémentarité des dispositifs et des acteurs

Les associations de volontariat doivent poursuivre leur travail de clarification entre les dispositifs, afin de mieux orienter les candidats au départ. Par ailleurs, cette meilleure identification ne doit pas pour autant, séparer les dispositifs entre eux, mais au contraire, permettre de multiplier les passerelles entre les différentes formes d'engagement volontaire. De même, les questions plus larges d'expatriation, comme le salariat ou le bénévolat, devront être prises en compte dans cette réflexion.

Il faut développer des lieux de rencontres et des formes de partenariats entre ces acteurs, notamment à travers les réseaux d'associations ou les plateformes de volontariat, afin de permettre une meilleure capitalisation et évaluation des expériences de chacun.

3. Agir dans le sens d'une plus grande réciprocité

Le terme de réciprocité a largement fait débat. Il doit être entendu en tant que mise en place de véritables partenariats avec les pays tiers. Cela nécessite de modifier, en profondeur, la perception et l'image de ceux du Sud. Une personne venant du Sud ne doit plus être vue comme un simple apprenant, mais comme un acteur, à part entière, du développement d'un pays. Dans cette optique, le vocabulaire de la solidarité internationale doit être repensé : le terme « partenaire » doit être préféré à celui de « bénéficiaire », et la notion de « double demande » doit être mise en avant, puisqu'il y a une demande du volontaire pour partir et une demande du pays d'accueil sur un projet spécifique.

Des freins ont été soulevés pour la mise en place de cette réciprocité, notamment par rapport aux questions de visas. Cependant, il a été rappelé que dans les statuts du service civique à l'international, la réciprocité était permise. Par conséquent, un travail nécessaire de mise en place de missions et de lieux d'accueil pour les volontaires du Sud, doit être effectué.

Par ailleurs, la réciprocité, basée sur un partenariat véritable entre acteurs du Nord et acteurs du Sud, doit s'intégrer dans les dynamiques internes des pays du Sud, notamment dans les dispositifs nationaux de volontariat que mettent en place certains de ces pays.

4. Replacer la personne au cœur de la coopération internationale

Face à la crise économique, qui est aussi une crise de société, le volontariat doit contribuer à repositionner la coopération internationale dans la perspective de l'émergence d'un nouveau projet de société. Le volontariat doit alors, être conçu comme un engagement citoyen et militant. La distinction entre la « culture de l'avoir » et la « culture de l'être », que de nombreux philosophes du XX^{ème} siècle avaient pensée, a été reprise pour rappeler que le volontariat pouvait permettre le passage entre ces deux cultures.

Cette perspective ne peut se réaliser que si le sens et les valeurs du volontariat sont revisités dans l'optique d'une plus grande ouverture avec les partenaires locaux, notamment à travers le développement des capacités d'action, de connaissances et de dialogues avec ces acteurs.